

Aide-mémoire

Bureau des délégués
du 9 octobre 2024

1. MISE À JOUR DE LA LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT (mi-octobre à la fin novembre) OPÉRATION « SIGNATURES DES CARTES DE MEMBRE ÉLECTRONIQUES »

- Aviser vos collègues qu'ils recevront un courriel, le 1^{er} novembre, dans lequel ils seront invités à remplir un formulaire d'adhésion.
 - Entrer/valider les renseignements et signer de façon virtuelle le formulaire.
 - Vérifier les courriels indésirables s'ils ne reçoivent pas le message dans les jours suivants.
 - Attention ! Cette invitation expirera au bout de 7 jours.
- Pour tenter de joindre les personnes n'ayant pas répondu après le 1^{er} envoi massif, L'APL enverra un 2^e courriel 10 jours plus tard, soit le 11 nov. Inviter les collègues à ne pas manquer cette deuxième chance !
- Rappeler aux collègues l'importance de conserver cette nouvelle carte électronique, reçue via le courriel de réponse, sur leur appareil électronique (Stocard ou capture d'écran), la télécharger dans un fichier ou l'imprimer.
 - La carte électronique remplacera la carte papier.

2. DÉCLARATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE AU SECONDAIRE

- Acheminer à L'APL **toutes** les déclarations des enseignantes et des enseignants **d'ici au 4 novembre** si possible.

3. CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

- Tenir une rencontre afin de présenter la consultation sur le calendrier scolaire 2025-2026.
- Inviter les enseignantes et les enseignants à participer à cette consultation sur le calendrier scolaire.
- Tous peuvent y accéder par :
 - « [Les nouvelles APL](#) » du 9 octobre 2024;
 - le bouton « **Consultations/Sondage** » du site de L'APL (www.lignery.ca) ;
 - le lien direct : [Lien vers le forms](#) .
- Celle-ci se déroule du 9 octobre au 1^{er} novembre.

4. DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

- Bulletin du préscolaire**
Aviser les collègues du préscolaire qu'à l'étape 1 et 2 seulement les compétences qui ont fait l'objet d'une évaluation doivent être indiquées au bulletin. À l'étape 3, ce sont toutes les compétences qui doivent être évaluées (Régime Pédagogique art. 30).
- Normes et modalités d'évaluation des apprentissages [A2425-BD-15](#) :**
Vous trouverez la documentation en lien avec la mise à jour des « Normes et modalités d'évaluation des apprentissages » sur le site de L'APL [[Documents / documents de référence / Normes et modalités](#)]. Cette documentation est basée sur l'Instruction annuelle 2024-2025 et la version de mai 2024 du Régime pédagogique

5. NOUVELLES DISPOSITIONS

- Annexe 73 – Mesure temporaire permettant la prise en charge d'un ou plusieurs groupes d'élèves additionnels au secteur des jeunes.**
Si vous avez connaissance de collègues qui acceptent de prendre en charge ou des groupes supplémentaires, attirez leur attention sur l'arrivée d'une nouvelle disposition de convention collective. Ceux-ci peuvent trouver de brèves informations sur [l'INFO APL # 02](#)
- Aide à la classe :**
En cas de besoin, invitez les collègues à se référer à la [Brochure CSQ, FSE, FPSS : « L'aide à la classe – ce que vous devez savoir »](#) ou à communiquer avec nous (450-659-5491) / z27_lignery@aplcsq.net

6. INFORMATIONS

- Invitation pour le nouveau personnel enseignant au CSSDGS**
Inciter le nouveau personnel enseignant du CSSDGS (sous contrat ou en suppléance) à prendre connaissance de l'invitation imprimée au verso des « [Nouvelles APL](#) » du mois d'octobre.
- Libération d'une partie de la surveillance en rotation au primaire :**
Les sommes attribuées dans les écoles sont enfin connues. Consulter la mesure en [cliquant ICI](#).



Mentorat et tâche -

Rappeler aux personnes enseignantes concernées :

Personnes enseignantes novices de 0 à 2 ans : Participation obligatoire et minutes dans les ATP (recommandation du CSS → entre 30 et 55 minutes sur 5 jours / entre 55 et 100 minutes sur 9 jours).

Personnes enseignantes novices de 3 à 5 ans : Participation facultative et minutes dans les ATP (recommandation du CSS → entre 30 et 55 minutes sur 5 jours / entre 55 et 100 minutes sur 9 jours).

Personnes enseignantes-mentores : Tâche au prorata du % de libération (TE, ATP et j. péd.)

Personnes « mentores-écoles » : Minutes dans les ATP – (recommandation CSS → entre 30 et 55 minutes sur 5 jours / entre 55 et 100 minutes sur 9 jours).

Personnes « mentores-écoles » de la **FP** et de l'**EDA** : Heures dans les ATP - (recommandation du CSS → Une relance a été faite auprès du CSS pour clarifier la question)

Document remis lors du Bureau des délégués



PowerPoint de la rencontre en version PDF

Procès-verbal

[Bureau des délégués du 11 septembre 2024](#)

Aide-mémoire

A2425-BD-17

Opération: Signature des cartes de membre électroniques

[A2425-BD-26](#)

Consultation – Calendrier scolaire 2025-2026

[Projet de calendrier 2025-2026](#)

[Lien pour la consultation](#)

[Invitation pour le nouveau personnel enseignant au CSSDGS](#)

Régime pédagogique et instruction annuelle

- [A2425-BD-15](#)

[Info APL #02](#)

[Les Nouvelles APL](#)